



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER
DE PRESSE



France Rénov'

Relever le défi
de la rénovation
des logements
pour tous



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

« France Rénov' : un grand jour pour le climat ! »



BARBARA POMPILI
– MINISTRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Il n'y a pas 4 000 chemins pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre en France et respecter l'accord de Paris. **Il faut agir en priorité dans les secteurs qui émettent le plus, comme celui du bâtiment.**

Parce que beaucoup de chauffages sont encore au fioul ou au gaz, parce que beaucoup de logements sont encore mal isolés, la rénovation est en effet un enjeu prioritaire pour le combat climatique, mais aussi tout simplement pour le confort et le pouvoir d'achat des Français.

Déjà, notre pays connaît un engouement sans précédent pour la rénovation : alors que nous nous étions fixés l'objectif de 400 000 projets accompagnés grâce à MaPrimeRénov' en 2021, nous avons presque doublé ces objectifs.

Cette dynamique est liée aux moyens financiers inédits mobilisés par les pouvoirs publics pour aider les Français dans leurs travaux, aux souhaits des ménages de vivre mieux, mais aussi à la mobilisation des professionnels sur le terrain.

La loi Climat et Résilience, promulguée le 22 août et issue des propositions de la Convention citoyenne pour le climat, nous permet d'aller plus loin en intensifiant la lutte pour réduire le nombre de passoires thermiques, mais aussi **en créant Mon Accompagnateur Rénov' et en prévoyant des aides pour que les plus modestes puissent financer le reste à charge lors de travaux.**

Reste un maillon essentiel : celui de l'ancrage de cette culture de la rénovation dans notre modèle national.

Cela passe par la création d'une nouvelle institution, aux côtés de nos écoles, de nos hôpitaux, de nos tribunaux. C'est un acte rare pour notre République : **avec France Rénov', nous créons un nouveau service public.**

C'est la promesse d'un accompagnement de confiance, de qualité, dans tous les territoires, pour tous les Français qui souhaitent se lancer dans des projets de rénovation. Un grand jour pour le climat !

« Nous changeons d'échelle pour accompagner tous les Français dans leur projet de rénovation »



EMMANUELLE WARGON
– MINISTRE CHARGÉE
DU LOGEMENT

La rénovation de l'habitat privé est au cœur de notre stratégie face au changement climatique.

En France, le bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. Il représente à lui seul 27 % des émissions de CO₂ et 45 % de la consommation d'énergie finale du pays. Les marges de progression sont grandes, pour le climat mais aussi pour les Français. Je pense d'abord aux 4,8 millions de ménages vivant dans des passoires thermiques, et souffrant de précarité et d'inconfort au quotidien. Nous devons répondre rapidement et efficacement à leur situation, qui s'aggrave.

Accompagner tous les Français dans leurs projets de rénovation : c'est le sens de la politique que nous menons.

Accompagner, cela veut d'abord dire être au rendez-vous d'une demande plus forte d'informations et de conseils. Tous les jours, plus de 1 000 conseillers répartis sur tout le territoire, se mobilisent pour offrir un service dont la qualité n'est plus à démontrer, avec une satisfaction reconnue à plus de 90 %.

Dans un environnement complexe où le passage à l'action est un enjeu, cet accompagnement est plus que jamais décisif. Les ménages peuvent désormais s'appuyer sur **Mon Accompagnateur Rénov'**, qui est à leurs côtés tout au long de leur projet, et qui facilite la réalisation de rénovations globales.

Accompagner, c'est aussi aider les ménages à financer des projets lourds et coûteux, en mobilisant tous les financements disponibles pour diminuer le reste à charge.

Aujourd'hui de nombreux dispositifs existent et se complètent pour créer une dynamique de rénovation vertueuse. Articulée avec le programme Habiter Mieux de l'Anah, MaPrimeRénov' a permis d'opérer un changement d'échelle et de créer de nouveaux réflexes de rénovation dans l'habitat privé.

Répondre à une **demande croissante** et lui faire correspondre une offre proportionnée dans ses moyens et ses objectifs, tel est le changement d'échelle que nous opérons.

La transition écologique des logements est bel et bien en cours. Aujourd'hui, elle n'entend négliger ni la qualité, ni la performance.

La dynamique qu'elle a permis d'enclencher constitue désormais le socle d'une politique plus ambitieuse, universelle dans sa portée et ciblée dans ses effets.

Pour traduire cette **ambition**, nous avons eu à cœur de transformer notre organisation. Élaboré dans le cadre de la Loi Climat et Résilience, France Rénov' est le nouveau service public de la rénovation de l'habitat. Cette innovation nécessaire garantit une offre plus visible et plus claire pour tous, afin de créer des parcours de rénovation plus complets et plus cohérents.

Une maison bien rénovée et isolée, c'est un espace confortable et sain, un lieu résilient face aux épisodes climatiques, un foyer où il fait bon vivre. C'est aussi une réduction des factures et des consommations d'énergie, une participation à la relance par l'économie verte.

SOMMAIRE

Retour sur 20 ans d'actions pour la rénovation énergétique	5
Ce qui change au 1 ^{er} janvier 2022	6

1.	7
France Renov' : guider les Français sur le chemin de la rénovation	
France Renov' : un point d'entrée unique pour tous les parcours de travaux	8
France Renov', un service public de référence qui se déploie en partenariat avec les territoires	9
Un nouveau parcours unique pour tous les projets de rénovation énergétique	11
Le rôle fondateur joué par l'ADEME et les collectivités locales	12
Le pilotage de France Renov' confié à l'Anah : interview de Thierry Repentin , Président de l'Anah	13

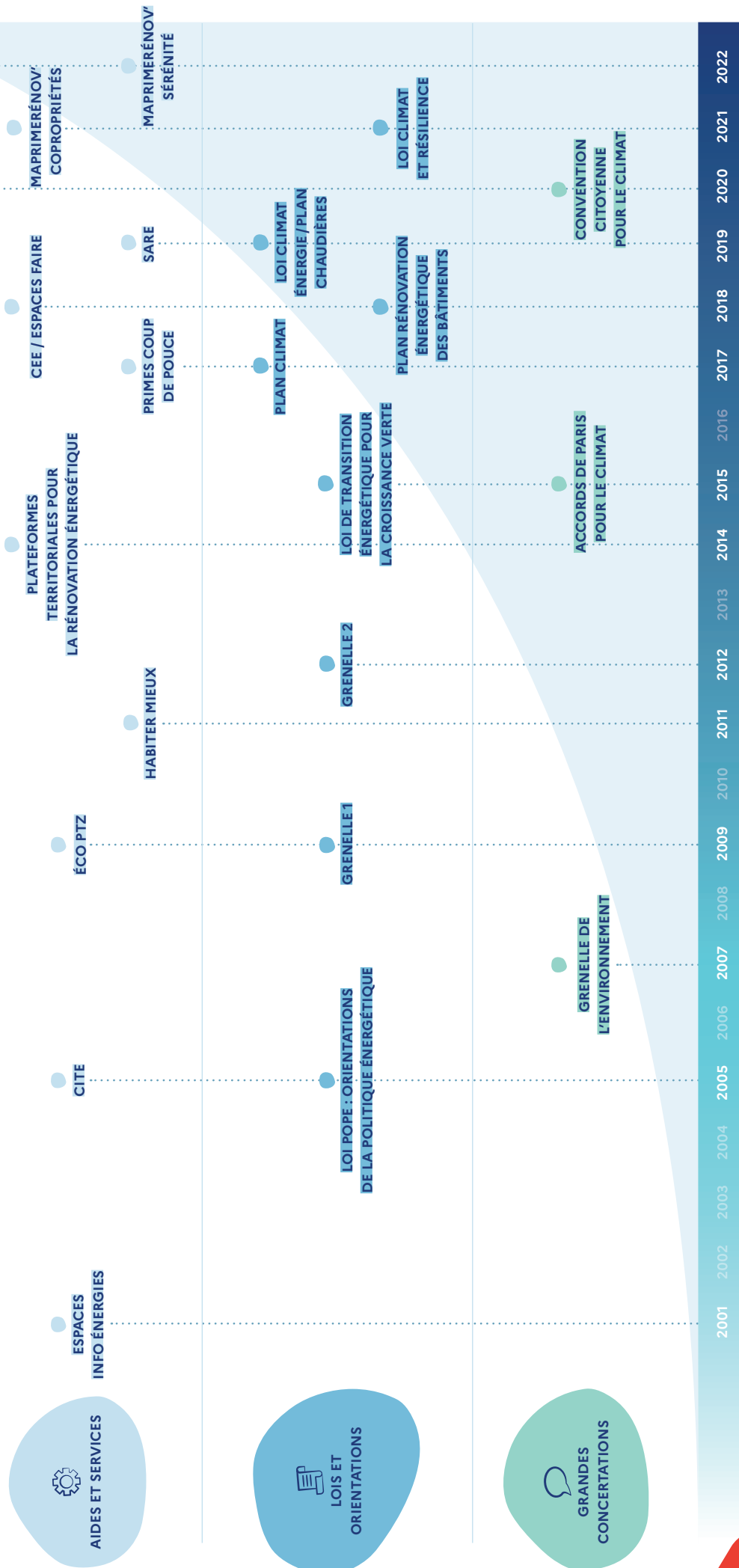
2.	15
Mon Accompagnateur Renov' : pour gagner en confiance et en efficacité	
Un accompagnement de bout en bout	16
Les missions de Mon Accompagnateur Renov' : un accompagnement pluridisciplinaire à toutes les étapes du projet	17
L'accompagnement vers la rénovation globale : l'expérience unique de l'Anah	20

3.	22
Accélérer la rénovation pour les plus modestes avec MaPrimeRénov' Sérénité	
Une aide puissante et performante	23
La rénovation globale, avec MaPrimeRénov' Sérénité : qu'est-ce que c'est ?	25

4.	26
Mieux financer le reste à charge des ménages	
Mieux financer le reste à charges des ménages avec le Prêt avance rénovation	27

5.	29
Réussir la massification de la rénovation énergétique des logements	
Permettre à tous les Français de rénover leur logement : le succès de MaPrimeRénov'	30
Simplifier la rénovation des copropriétés	33

Retour sur 20 ans d'actions pour la rénovation énergétique



Ce qui change en 2022



France **Rénov'** : le service public de la rénovation de l'habitat pour informer et orienter

- Une plateforme web unique
- Un numéro de téléphone unique
- Plus de 450 guichets sur tout le territoire



MaPrimeRénov' Sérénité

- Une nouvelle offre conçue pour favoriser la rénovation globale des logements
- Une aide financière au bénéfice des ménages aux revenus modestes et très modestes



Mon Accompagnateur Rénov'

- Un acteur clé pour accompagner les Français dans leur projet, de bout en bout



Des aides renforcées

- 2 milliards d'euros pour MaPrimeRénov', en 2022
- La création du **Prêt avance rénovation** pour financer le reste à charge des travaux de rénovation



1. France **Rénov'** : guider les Français sur le chemin de la rénovation

Pour inciter toujours davantage de Français à rénover leur logement, la loi Climat et Résilience crée le **service public de la rénovation de l'habitat : France Rénov'. Un service unique qui rassemble désormais le réseau FAIRE et le réseau de l'Anah, dans lesquels **les collectivités locales sont fortement impliquées**, pour un parcours simplifié et harmonisé de bout en bout.**

France Rénov' : un point d'entrée unique pour tous les parcours de travaux

À partir du 1^{er} janvier 2022, France Rénov' organise et assure le déploiement du service public de la rénovation de l'habitat.

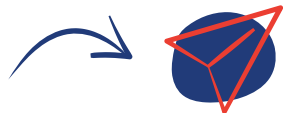
Pensé pour le public et organisé par les collectivités pour assurer un service de proximité harmonisé, **France Rénov' sera le point d'entrée unique de tous les parcours de travaux, pour la rénovation énergétique comme pour l'amélioration de l'habitat, des plus simples aux plus complexes.**

Les conseillers France Rénov' sont chargés d'apporter des réponses aux ménages sur les différents aspects d'un projet de rénovation de l'habitat, qu'ils soient techniques, juridiques, financiers, voire sociaux. Cette évolution permet de répondre aux besoins des ménages, pour clarifier et harmoniser leur parcours d'usagers, et qui est rendue possible grâce à un pilotage unique confié à l'Anah. Un effort de simplification, qui constitue une révolution dans la façon d'accompagner les Français dans leurs projets de travaux.

Avec France Rénov', de nouvelles étapes sont franchies pour atteindre l'objectif de sobriété énergétique et la neutralité carbone à horizon 2050.

- **France Rénov' donne à tous les Français un égal accès à l'information**, grâce au réseau d'Espaces Conseil, véritable guichet unique dédié à la rénovation de l'habitat, déployé sur tout le territoire.
- **France Rénov' oriente l'ensemble de nos concitoyens dans leur projet de rénovation**, de la définition du besoin à la conduite des travaux, en passant par l'accès au financement ou le choix de professionnels certifiés RGE.
- **France Rénov' assure une mission sociale auprès des ménages les plus modestes** en présentant toute l'offre des aides disponibles pour réduire le reste à charge.

France Rénov' :
un service public de référence
qui se déploie en partenariat
avec les collectivités territoriales



C'est le **service de référence**,
gratuit et indépendant
pour l'information, le conseil
et l'accompagnement



C'est un **réseau de plus
de 450 guichets** présents
sur l'ensemble du territoire



La loi Climat et Résilience institue le service public de la rénovation de l'habitat

Dans la poursuite des travaux de la Convention citoyenne pour le Climat, la loi fait évoluer le Service public de la performance énergétique (SPPEH) pour traduire les aspirations de nos concitoyens à promouvoir des rénovations globales et performantes, à travers un ambitieux dispositif d'accompagnement, permettant aux ménages d'être informés et accompagnés à chaque étape de leur projet.

Le récent rapport de la mission d'Olivier Sichel, « *Pour une réhabilitation énergétique massive, simple et inclusive des logements privés* », remis au Gouvernement et rendu public le 17 mars 2021, souligne que la réussite de la massification de la rénovation énergétique des logements passe par une meilleure information et l'accompagnement des ménages.



C'est une **plateforme web** et un **numéro de téléphone uniques** au plan national



C'est un **service public de proximité**,
qui se déploie grâce
aux collectivités
territoriales

Le service public de référence pour la rénovation de l'habitat



L'accompagnement des ménages se fait dorénavant « de bout en bout », dans un parcours simplifié et harmonisé.

France Rénov' propose un service indépendant d'information, de conseils et d'accompagnement à destination de tous les ménages.

Les informations et les conseils délivrés sont neutres, gratuits et personnalisés pour sécuriser le parcours de rénovation énergétique, faciliter la mobilisation des aides financières publiques ou privées et mieux orienter les ménages vers des professionnels compétents.

Une plateforme web et un numéro de téléphone uniques au plan national



En janvier 2022, une nouvelle plateforme unique : france-renov.gouv.fr

Elle comporte des informations sur les sujets de rénovation de l'habitat, un outil de simulation permettant d'identifier les aides financières disponibles pour la rénovation énergétique, grâce à l'outil Simul'aides, un annuaire des artisans qualifiés RGE. Elle oriente les ménages vers l'Espace Conseil France Rénov' le plus proche.

Un numéro de téléphone unique est aussi mis en place pour joindre les conseillers France Rénov' : 0 808 800 700.

Dans la perspective d'une intégration complète du parcours usagers, la plateforme intégrera, à partir de 2023, un portail de dépôt de demandes d'aide financière, comme par exemple : MaPrimeRénov'.

France Rénov' deviendra alors la plateforme unique de la rénovation de l'habitat, allant du conseil préalable à l'octroi de l'aide financière, en passant par la mise en relation avec Mon Accompagnateur Rénov' et des artisans qualifiés RGE.

Un réseau de guichets qui se déploie avec les territoires



Les Espaces Conseil FAIRE et les Points rénovation information service de l'Anah (PRIS) deviennent les Espaces Conseil France Rénov' pour proposer un parcours harmonisé et fluide, avec une logique de guichet unique de la rénovation. Ce sont ainsi plus de 450 guichets, répartis sur l'ensemble du territoire qui peuvent accueillir, informer et conseiller les ménages.

Ce réseau est organisé territorialement, avec le concours des régions et un objectif de couverture au niveau intercommunal.

Objectif : 1 guichet par intercommunalité

À chaque fois que cela est possible, un traitement global de l'ensemble des sujets liés à l'amélioration de l'habitat est à privilégier, que ce soit la rénovation énergétique, l'adaptation à la perte d'autonomie ou la lutte contre la vacance des logements. Le modèle des Maisons de l'Habitat, qui regroupent derrière un seul guichet toutes ces thématiques, est un exemple à suivre.

Chaque territoire en pilote la mise en œuvre, au plus près des enjeux locaux.

Enfin, des rapprochements et des collaborations avec les maisons France Services sont engagés pour permettre un meilleur maillage du territoire et accompagner, par exemple, les ménages dans la gestion numérique de leurs démarches.

Un nouveau **parcours unique** pour tous les projets de rénovation énergétique

1 Je m'informe avec France Rénov'



Je me connecte sur france-renov.gouv.fr ou **Je me rends** dans l'Espace Conseil France Rénov' le plus proche de chez moi.



Je bénéficie d'informations, de conseils personnalisés, gratuits et indépendants, concernant les financements auxquels j'ai droit, les conseils pratiques, les éco-gestes, etc.



Je suis orienté, en fonction de mes besoins, notamment vers le service **Mon Accompagnateur Rénov'**.

2 Je suis accompagné par Mon Accompagnateur Rénov'



Je conçois mon projet de travaux avec Mon Accompagnateur Rénov' : visite de mon logement, état des lieux et diagnostic énergétique, préconisation pour des travaux performants et adaptés à ma situation.



J'obtiens des conseils pour sélectionner les entreprises et une assistance à la compréhension et à la sélection des devis.



Mon Accompagnateur Rénov' m'accompagne jusqu'à la fin de mes travaux.



3 Je réalise mes travaux et bénéficie d'une aide avec MaPrimeRénov'



Je crée mon dossier en ligne et je dépose ma demande d'aide sur maprimerenov.gouv.fr*



J'obtiens l'accord pour l'obtention des aides sur la base de mon projet de travaux. **Je réalise mes travaux.**



Je dépose mes factures et je perçois la prime directement sur mon compte en banque.



* D'autres aides existent, notamment les primes CEE, les aides locales proposées par les collectivités territoriales, la TVA à taux réduit, etc.

Le rôle fondateur joué par l'ADEME et les collectivités locales

● L'émergence du service public de la rénovation énergétique

Depuis plus de 20 ans, l'État et les collectivités structurent, étape après étape, un réseau d'information et de conseil pour la rénovation énergétique.

Cela a démarré au début des années 2000 avec les **Espaces Info Énergie**, coordonnés par l'ADEME et cofinancés avec les collectivités territoriales. Ces espaces ont initié les premières réflexions sur les outils d'information et de sensibilisation dédiés aux particuliers.

Une nouvelle étape a été franchie en 2015 avec la création du **service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH)**, un service de proximité offert à tous les citoyens.

En 2018, ce réseau a évolué sous la bannière **FAIRE**, pour Faciliter, Accompagner et Informer à la Rénovation Énergétique. Au sein d'espaces dédiés, les conseillers de ce réseau poursuivent trois missions prioritaires : assurer le déploiement du service d'accompagnement des particuliers, créer une dynamique territoriale autour de la rénovation, apporter un conseil pour les petits locaux tertiaires privés. Les collectivités s'engagent alors pleinement pour FAIRE : **des services publics locaux, à l'instar de « Rénov'Occitanie », rejoignent le réseau national des conseillers FAIRE.**

● Avancer « main dans la main »

En 2019, le programme CEE **SARE**, co-financé par les collectivités territoriales, a permis de renforcer le déploiement du réseau FAIRE. L'objectif consiste à renforcer le maillage des espaces, en fonction des besoins propres à chaque territoire. Côté collectivités, **le pilotage incombe aux Régions, à certains Départements et Métropoles** qui jouent un rôle moteur pour favoriser la mobilisation des différents échelons de collectivités dans la réussite du programme.

En juin 2020, quelques mois seulement après le lancement du programme, de nombreux territoires ont déjà rejoint le dispositif : 11 conventions territoriales, couvrant 9 régions, ont été engagées.

Aujourd'hui, le service d'information conseil mobilise 1 080 conseillers qui ont prouvé leur efficacité avec des taux récurrents de satisfaction des usagers supérieurs à 90 %.

Aujourd'hui, l'expérience du réseau FAIRE constitue l'héritage sur lequel s'appuie France Rénov'. Un travail patient et visionnaire qui est le socle de France Rénov'. Une contribution majeure pour la sobriété énergétique des logements de demain.

Le partenariat avec les collectivités se poursuit avec France Rénov'.

Aujourd'hui comme hier, les collectivités territoriales ont un rôle fondamental à jouer pour réussir le défi de la rénovation énergétique de l'habitat :



Elles poursuivent le développement du réseau avec de nouveaux Espaces Conseil France Rénov'



Elles animent et font vivre ces Espaces Conseil France Rénov' : elles recrutent et forment des conseillers



Elles déploient une stratégie territoriale pour l'habitat, avec les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), des aides ciblées, etc.



ARNAUD LEROY
— PRÉSIDENT DE L'ADEME

« L'ADEME est à l'origine des Espaces Info Énergie devenus Espaces Conseil FAIRE en 2018. Cette nouvelle dynamique avec France Rénov' garantit la pérennité de ces actions et permet de se projeter dans une nouvelle dimension encore plus ambitieuse, celle de la rénovation de l'habitat. »

Le pilotage de France Rénov' confié à l'Anah

— INTERVIEW DE THIERRY REPENTIN,
PRÉSIDENT DE L'ANAH


Agence
nationale
de l'habitat
Anah



Comment est constitué le service public de la rénovation de l'habitat ?

« Avec France Rénov', nous mettons en commun le savoir-faire de deux réseaux, qui ont déjà largement fait leurs preuves : le réseau FAIRE, jusqu'à aujourd'hui animé par l'ADEME et représenté par plus de 300 espaces Conseil répartis sur tout le territoire, et celui de l'Anah, constitué de nos délégations locales, des 150 points de contact territoriaux et nos réseaux d'opérateurs-conseil.

Nos deux agences travaillent ensemble depuis longtemps, et avec un objectif commun : permettre aux Français et aux Françaises de vivre dans des logements plus confortables et moins énergivores.

Mais surtout, nous partageons une tradition : celle de l'accompagnement des ménages, de l'écoute et du conseil. C'est la clé de la réussite de France Rénov'.

Nos expertises se nourrissent, l'une et l'autre, pour proposer un parcours usager plus lisible, plus fluide et surtout plus complet. »



Comment concilier massification des rénovations et rénovations de qualité ?

« Il n'y a pas une recette unique, il faut faire du sur-mesure en fonction des besoins et des moyens des ménages. Certaines situations nécessitent une rénovation globale quand d'autres s'inscrivent dans une rénovation pas-à-pas. Un bon diagnostic permet de réaliser les bons travaux pour retrouver du confort et faire des économies. D'ailleurs, en moyenne, une rénovation globale financée par l'Agence permet un gain énergétique moyen de 45 %. »

Rénover est parfois complexe pour les ménages. Comment accompagnez-vous les particuliers ?

« L'Anah propose un accompagnement technique, social et financier pour les ménages, notamment ceux qui en ont le plus besoin. C'est fondamental pour rassurer le ménage et réussir ses travaux. Grâce aux conseils apportés, les ménages réalisent des bouquets de travaux plus efficaces. Les ménages accompagnés constatent d'ailleurs un meilleur confort thermique et une baisse plus importante de leurs factures d'énergie après travaux. »

Concrètement, qu'est-ce que France Rénov' change pour les Français ?

« Pour rendre la rénovation parfaitement accessible, il faut un service unique, simple et visible. France Rénov' est ce point de repère qui nous manquait jusqu'alors. Nous avons une approche soit par l'habitat, soit par la rénovation énergétique, or il faut pouvoir allier les deux. Nous créons un nouvel univers de service public commun à l'État et aux collectivités locales, en lien avec les initiatives locales.

Nous nous plaçons du point de vue de l'utilisateur et nous faisons le choix du point d'entrée unique. Que ce soit via la plateforme Web, le numéro unique ou via ses Espaces Conseil, France Rénov' assurera une mission de service public pour conseiller et orienter chaque usager.

Les conseillers ont une connaissance parfaite des aides et des services disponibles, au plan local et national. D'ailleurs, les collectivités locales, qui font aussi de l'information et du soutien, y compris financier, aux particuliers, sont pleinement reconnues et associées à ce parcours. »

2.



**Mon Accompagnateur
Rénov' : pour gagner
en confiance
et en efficacité**

Un accompagnement de bout en bout

Pour de nombreux Français propriétaires d'un logement, initier des travaux de rénovation énergétique demande de la confiance. Qu'elle soit globale ou réalisée par étapes, une rénovation peut être coûteuse, complexe à appréhender, à mettre en œuvre et à financer.

Pouvoir s'appuyer sur un interlocuteur fiable tout au long de son parcours est une attente forte de nos concitoyens

pour que chaque projet soit personnalisé et se traduise par un gain énergétique, économique et social significatif.

Pour rénover, dans les 10 prochaines années, les 4,8 millions de passoires thermiques que compte le parc de logements privés, il faudrait traiter, chaque année, 290 000 maisons individuelles et 9 500 copropriétés.

Il faut donc, à la fois, changer d'échelle et la part des rénovations énergétiques performantes. Le succès de MaPrimeRénov' montre que les Français sont prêts ! Il faut maintenant réussir à proposer à tous un accompagnement de qualité pour réaliser les rénovations les plus ambitieuses possibles.

Mon Accompagnateur Rénov' permet de démultiplier massivement l'accompagnement des ménages, jusqu'ici réalisé exclusivement par le réseau FAIRE et les opérateurs de l'Anah. L'ouverture progressive de ces missions à de nouveaux acteurs permettra de rendre accessible à tous l'accompagnement et ainsi d'accélérer la rénovation performante des logements.

Mon Accompagnateur Rénov' est un tiers de confiance durant tout le projet de travaux. Il permet de répondre à la demande des ménages qui, trop souvent, ne savent pas vers qui se tourner pour obtenir des réponses neutres et qui redoutent les pratiques abusives et les malversations.

L'objectif de cette nouvelle fonction est double, à la fois quantitatif et qualitatif :

- Stimuler la demande et inciter davantage de Français à lancer leur projet.
- Relever le niveau d'ambition et de qualité des rénovations et simplifier le parcours de travaux pour les ménages, au travers d'un accompagnement pluridisciplinaire (technique, social, administratif et financier) et des modules complémentaires adaptés aux projets les plus complexes.

Les missions de Mon Accompagnateur Rénov' : un accompagnement pluridisciplinaire à toutes les étapes du projet

Concrètement, pour chaque ménage qui y recourt, Mon Accompagnateur Rénov' peut réaliser :

- **Un suivi tout au long du projet de travaux.**
- **Il peut notamment : conseiller sur la nature des travaux à réaliser, orienter vers des artisans RGE, aider à monter un plan de financement afin d'obtenir des aides publiques ou de souscrire un prêt avance rénovation pour financer le reste à charge.**

Ce soutien permet de changer d'échelle en rassurant les ménages pour faciliter le passage à l'acte et en améliorant la qualité des rénovations.

Son recours sera généralisé à partir de 2023 pour certaines rénovations d'envergure afin de favoriser l'efficacité des projets de travaux engagés. Les modalités précises du fonctionnement de ce nouveau service seront dévoilées au printemps 2022.

Les missions de Mon Accompagnateur Rénov' : un accompagnement complet et personnalisé

TECHNIQUE

- ✓ Visite et état des lieux du logement
- ✓ Aide à la définition du projet de travaux (les scénarios possibles pour le ménage et leur impact énergétique)
- ✓ Conseil pour la sélection des entreprises, assistance à l'analyse des devis, explications sur la nature et la qualité d'un produit
- ✓ Aide au suivi du chantier de travaux
- ✓ Conseil pour la réception des travaux, des garanties
- ✓ Après les travaux : informations sur les bonnes pratiques, pour le logement

SOCIAL

- ✓ Accompagnement spécifique des ménages en situation de précarité énergétique

ADMINISTRATIF

- ✓ Appui aux démarches et assistance au montage des dossiers d'aide, notamment pour répondre aux problématiques d'inclusion numérique
- ✓ Possibilité de devenir mandataire si nécessaire
- ✓ Renseignement sur les procédures d'urbanisme

FINANCIER

- ✓ Conseil et élaboration d'un plan de financement : aides mobilisables, reste à charge et aides complémentaires





Qui sont les Accompagnateurs Rénov' ?

Pour cette nouvelle fonction, la stratégie consiste à **s'appuyer sur un réseau d'accompagnateurs présents dans les territoires**, dont certains se constitueront en réseau à l'échelle nationale, avec le souci de mobiliser et de compléter les compétences déjà disponibles.

Mon Accompagnateur Rénov' pourra donc être issu du service public, ou du secteur privé. Les Espaces Conseil France Rénov' pourront proposer ce service. Le statut et l'agrément d'État sont à même de rassurer les ménages. Ils permettent de s'appuyer sur la compétence et la diversité de professionnels témoignant un intérêt pour réaliser des missions d'accompagnement (les architectes, les bureaux d'études, etc.).

En 2022, les Espaces Conseil France Rénov' et les opérateurs agréés ou habilités par l'Anah seront les premiers Accompagnateurs Rénov'. L'agrément de nouveaux opérateurs sera ouvert à compter de 2023 pour élargir la cible et finaliser ce nouveau panorama des accompagnateurs.

Les modalités d'agrément seront fixées par décret publié au printemps 2022. Celui-ci veillera :

- À fixer les règles déontologiques pour s'assurer de l'impartialité du conseil et des informations communiquées ;
- À exiger la maîtrise d'un socle de compétences requises ;
- À établir les exigences de qualité des travaux à réaliser afin d'aboutir à des rénovations les plus ambitieuses possibles.

Un suivi et un contrôle des accompagnateurs, en termes de compétences, travaux réalisés, nombre de ménages accompagnés, couverture territoriale, sera réalisé par un pilotage national en temps réel, partagé avec les Espaces Conseil France Rénov'.

Pour définir cette mission d'accompagnement et ses conditions d'exercice, le Ministère de la Transition écologique et son opérateur, l'Anah, ont réalisé du 1^{er} au 25 juillet 2021, une concertation électronique auprès des acteurs publics et privés de la rénovation dont les résultats permettent d'éclairer la rédaction des textes réglementaires. Ils seront de nouveau soumis à l'avis de la filière avant publication.

Mon Accompagnateur Rénov' en résumé :

- **Un opérateur public ou un acteur privé agréé**
- **Un cadre déontologique, pour des compétences garanties**
- **Un acteur clé pour des rénovations performantes**

L'accompagnement vers la rénovation globale : l'expérience unique de l'Anah

Pour ne pas laisser les ménages seuls face à leur projet de travaux et aux démarches à réaliser, l'Agence nationale de l'habitat prévoit un accompagnement systématique des ménages. Il vise à leur apporter un conseil personnalisé à leurs besoins et leurs moyens pour réaliser des rénovations globales.

Selon les cas, il s'agit de développer des services d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), d'assurer une fonction de conseil des maîtres d'œuvre, de garantir la qualité des travaux, ou de jouer le rôle de « chef d'orchestre », entre les différentes sources d'information et de financement.

C'est ainsi que l'Agence est parvenue à maintenir la qualité de son intervention dans un contexte de croissance exponentielle des travaux de rénovation de l'habitat.

La réussite du programme « Habiter Mieux », créé en 2011 à la suite du Grenelle de l'Environnement, et qui fête ses 10 ans cette année, illustre ce constat partagé : l'accompagnement est la condition nécessaire de la transition écologique du parc privé.

● Les enseignements du programme Habiter Mieux

Le programme Habiter Mieux vise à accompagner les ménages aux ressources modestes dans leurs projets de travaux de rénovation énergétique.

Favorisant la rénovation globale des logements, il a permis de 2011 à 2021 le financement d'un bouquet de travaux particulièrement efficaces pour atteindre une réduction d'au moins 35 % de la consommation énergétique.

Un accompagnement systématique par un opérateur-conseil indépendant est prévu pour aider les ménages à définir et à réaliser leurs travaux en toute confiance.

● L'accompagnement facilite la mise en œuvre des projets de rénovations

→ + de 90 000

ménages accompagnés par an

67 %

des ménages accompagnés l'ont été dans le cadre d'un partenariat entre l'Anah et leur collectivité

97 %

des bénéficiaires se déclarent satisfaits

● L'accompagnement optimise les gains énergétiques

→ 41,2 %

de gain énergétique en moyenne par logement rénové

Soit près de

333 000

tonnes de CO₂ évitées annuellement entre 2011-2020

675 000

emplois créés ou préservés



89 %

des bénéficiaires ont constaté une diminution de leurs dépenses de chauffage, après travaux

Paroles de bénéficiaires



JÉRÔME CRÉPON
RÉNOVATION D'UNE MAISON À DIGNE-LES-BAINS

J'avais prévu de mettre un chauffage central mais je ne savais pas trop lequel... **L'accompagnement m'a permis d'y voir plus clair et de faire les bons choix.** »



SAFIA BECHIRIA ET LUDOVIC CHOSSON
RÉNOVATION D'UNE MAISON À TREMBLAY-EN-FRANCE

Au départ, je ne voulais faire que mon isolation extérieure. **Mais après avoir échangé avec un conseiller FAIRE, j'ai décidé de rénover le reste.** Avec l'aide de l'Anah, ça ne m'a pas coûté beaucoup plus cher et ma facture d'énergie a vraiment baissé. »



HÉLÈNE JOBOVIC
RÉNOVATION D'UN APPARTEMENT À RENNES

J'hésitais et je repoussais... Lorsqu'il est question de travaux, il est difficile d'y voir clair. **J'avais besoin d'être rassurée, d'avoir un avis extérieur.** Pour connaître les prix, les coûts mais aussi savoir quel type de travaux précis je devais réaliser. »

3.

A photograph showing an elderly man with grey hair, wearing a white t-shirt, pointing his right index finger towards the left. He is looking at a woman with long dark hair, wearing a black tank top and sunglasses on her head. They are both looking down at a set of papers or plans on a wooden surface. The background shows a stone wall and a window, suggesting an outdoor construction or renovation site.

**Accélérer la rénovation
pour les plus modestes
avec MaPrimeRénov'
Sérénité**

MaPrimeRénov' Sérénité sera le dispositif de référence pour financer les rénovations ambitieuses.

Déclinaison de MaPrimeRénov', l'aide remplace le programme Habiter Mieux. **Cette aide concerne les 5,5 millions de propriétaires occupants aux revenus modestes.**



Une aide puissante et performante

● Qui s'appuie sur la notoriété de MaPrimeRénov'

Depuis son lancement, le 1^{er} janvier 2020, MaPrimeRénov' a incontestablement marqué les esprits. Elle a amené près d'un million de Français à engager des travaux d'économie d'énergie dans leur logement.

La notoriété de MaPrimeRénov' est désormais suffisamment forte pour en faire un point de repère dans le paysage de la rénovation énergétique, qui souffrait jusque-là d'un éclatement des différentes aides et dispositifs. En toute logique, c'est autour d'elle que s'opère la convergence des différentes aides.

● Qui améliore le financement des rénovations ambitieuses

En remplacement du programme Habiter Mieux, l'aide MaPrimeRénov' Sérénité s'adresse spécifiquement aux ménages aux revenus modestes et très modestes, éligibles à MaPrimeRénov' Bleu et MaPrimeRénov' Jaune. Avec des financements plus élevés et toujours un accompagnement personnalisé, elle permet d'inciter les ménages à engager des travaux plus ambitieux.

Pour rénover le parc ancien dégradé, l'approche « geste par geste » (c'est-à-dire par étapes, voire par geste unique) ne suffit pas toujours. **Les travaux doivent être pensés en complémentarité et en synergie les uns des autres**, afin de rénover les passoires thermiques (logements des classes F et G) et de privilégier les rénovations performantes. L'objectif est social : diminuer les charges qui pèsent sur les ménages défavorisés et réduire la précarité énergétique.

Ce que permet MaPrimeRénov' Sérénité



Des taux de financement avantageux pour inciter à la rénovation globale.

Jusqu'à 50 %
du montant des travaux
plafonné à 30 000 €.



Un gain énergétique minimum de 35%

attesté par une évaluation
énergétique.



Un accompagnement individuel systématique

pour conseiller les ménages
et les aider à recourir aux aides,
y compris aux aides locales.



À partir du 1^{er} juillet 2022,
la possibilité de bénéficier des **primes CEE**
ou, pour les travaux les plus ambitieux,
de la prime « **Coup de pouce
rénovation performante** »



Des travaux plus efficaces pour
**réduire significativement
la consommation énergétique
et les émissions de gaz à effet
de serre du logement.**

● Qui s'inscrit dans les politiques locales des collectivités

Les collectivités territoriales peuvent mobiliser le nouveau dispositif MaPrimeRénov' Sérénité à travers les 800 Opérations programmées d'amélioration de l'habitat qu'elles mettent en œuvre, dans la continuité du programme Habiter Mieux.

L'implication des collectivités contribue fortement à la massification de la rénovation globale des logements et ce pour trois raisons :

- D'abord, elles disposent de connaissances, d'outils d'observation des logements et d'identification des ménages précaires, qui permettent d'orienter et de cibler les interventions vers les territoires les plus en besoin.

- Par ailleurs, elles mobilisent un réseau d'acteurs locaux et de professionnels qui participent au dynamisme économique en faveur de la rénovation des logements.
- Enfin, elles peuvent amplifier les aides de l'Anah en contribuant financièrement à la réalisation de certains travaux qui correspondent à des priorités locales d'intervention (parc énergivore, lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la vacance, etc).

**En France, on dénombre
4,8 millions de passoires
thermiques, en grande
partie occupées par des
ménages aux ressources
modestes**

La rénovation globale, avec **MaPrimeRénov'** Sérénité : qu'est-ce que c'est ?



Un objectif de résultats

35 %

DE GAIN ÉNERGÉTIQUE MINIMUM,
grâce à l'intervention,
selon les besoins du logement,
sur **6 POSTES DE TRAVAUX** :

1. VENTILATION

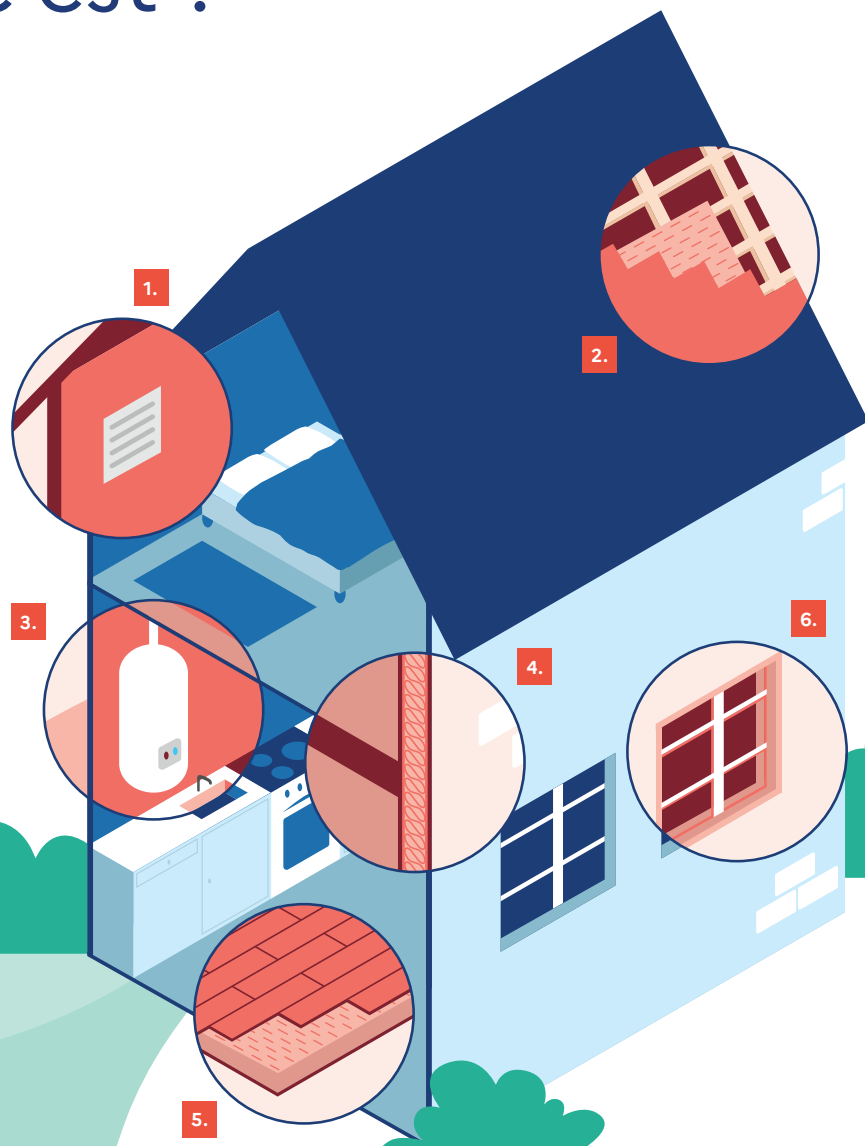
2. TOITURE

**3. PRODUCTION DE CHAUFFAGE
ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE**

4. ISOLATION DES MURS

5. PLANCHER BAS

**6. REMPLACEMENT
DES MENUISERIES
EXTÉRIURES**



Un accompagnement personnalisé

À la fois **TECHNIQUE, SOCIAL
ET FINANCIER** pour :

- réaliser une évaluation thermique du logement
- apporter un conseil technique aux travaux à réaliser, dans un objectif de performance énergétique
- orienter vers l'ensemble des aides financières mobilisables (Anah, collectivités locales, caisses de retraite, etc.)
- accompagner le ménage en s'adaptant à sa situation personnelle (ressources, etc.)



Des aides puissantes

50 %

**DU MONTANT
DES TRAVAUX
POUR LES MÉNAGES
AUX REVENUS
TRÈS MODESTES***

35 %

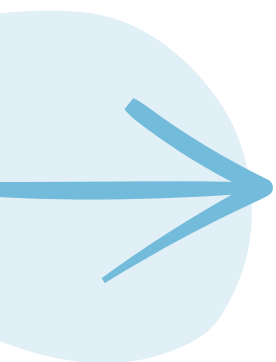
**DU MONTANT
DES TRAVAUX
POUR LES MÉNAGES
AUX REVENUS
MODESTES***

→ Qui peuvent être complétées par des primes spécifiques.

* plafonné à 30k€ de travaux

4.

Mieux financer le reste à charge des ménages



Mieux financer le reste à charge des ménages avec le Prêt avance rénovation

Malgré les aides à la rénovation énergétique, certains ménages rencontrent des difficultés pour financer le reste à charge de leurs travaux. Accéder aux crédits bancaires classiques peut s'avérer compliqué pour ces publics. Le Prêt avance rénovation permet à ces ménages de rembourser le reste à charge ultérieurement, par exemple lors de la vente de leur logement ou dans le cadre d'une succession.

Responsabiliser les banques prêteuses tout en diminuant leur prise de risque

La loi Climat et Résilience ouvre la possibilité d'apporter une garantie publique aux banques qui distribueraient le « Prêt avance rénovation », via le Fonds de garantie pour la rénovation énergétique (FGRE).

Cette garantie publique sera fixée à hauteur de 75 % de la perte éventuellement encourue afin de responsabiliser la banque prêteuse tout en diminuant le risque qu'elle encourt en cas de défaut de remboursement, si le produit de la vente du bien à sa mutation ne permet pas de rembourser le reste à charge des travaux de rénovation.

Deux grands réseaux bancaires se mobilisent

La mobilisation des principaux réseaux bancaires est essentielle pour mettre en œuvre ce nouveau prêt et assurer sa distribution aux ménages qui souhaitent y recourir. Deux réseaux ont ainsi pris l'engagement de proposer le Prêt avance rénovation à leurs clients : le Crédit Mutuel et la Banque Postale.



Le reste à charge ne doit plus être un frein dans le passage à l'acte des ménages

Même s'il est significativement réduit grâce aux aides, les ménages très modestes et modestes ayant un accès limité au crédit peuvent éprouver des difficultés à financer leur reste à charge.

Par exemple, un couple de retraités ayant des revenus annuels de 34 250 € et entreprenant la réhabilitation complète d'une maison ancienne qu'il occupe depuis 35 ans peut bénéficier d'une aide de 25 900 € au titre de MaPrimeRénov' Sérénité et des CEE, sur un montant total de travaux de 44 000 €.

→ **Leur reste à charge s'élève à 18 100 €
(41 % du montant total des travaux).**

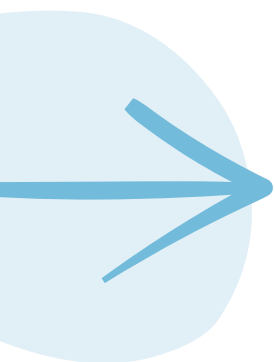
Ayant des difficultés à accéder au crédit bancaire compte tenu de leur âge et de leur niveau de revenus, **le Prêt avance rénovation leur permet de le financer intégralement sous forme de prêt hypothécaire, le remboursement du capital emprunté et éventuellement des intérêts intervenant in fine, lors de la transmission ou de la vente du bien rénové.**

5.

45
↔

H 50

**Réussir la massification
de la rénovation
énergétique des logements**



Permettre à tous les Français de rénover leur logement : le succès de MaPrimeRénov'

Lancé le 1^{er} janvier 2020 puis élargi à tous les propriétaires en 2021, le dispositif MaPrimeRénov' a permis d'amplifier l'offre de financement pour la rénovation énergétique des logements tout en améliorant l'efficacité des travaux, en ciblant les projets les plus performants sur le plan environnemental.

Une aide plus juste, plus efficace et plus lisible

MaPrimeRénov' est la principale aide de l'État en faveur de la rénovation énergétique.

Elle facilite le financement des projets de rénovation les plus vertueux en termes de confort et sur le plan environnemental, contribuant à l'objectif d'efficacité énergétique. Elle prévoit notamment des bonus pour récompenser l'atteinte d'une meilleure étiquette énergétique et la sortie progressive des passoires thermiques.

Ouverte à tous en 2021 – propriétaires occupants, bailleurs et copropriétaires, quels que soient leurs revenus – elle permet aujourd'hui à tous les Français de se lancer dans un projet de rénovation énergétique.

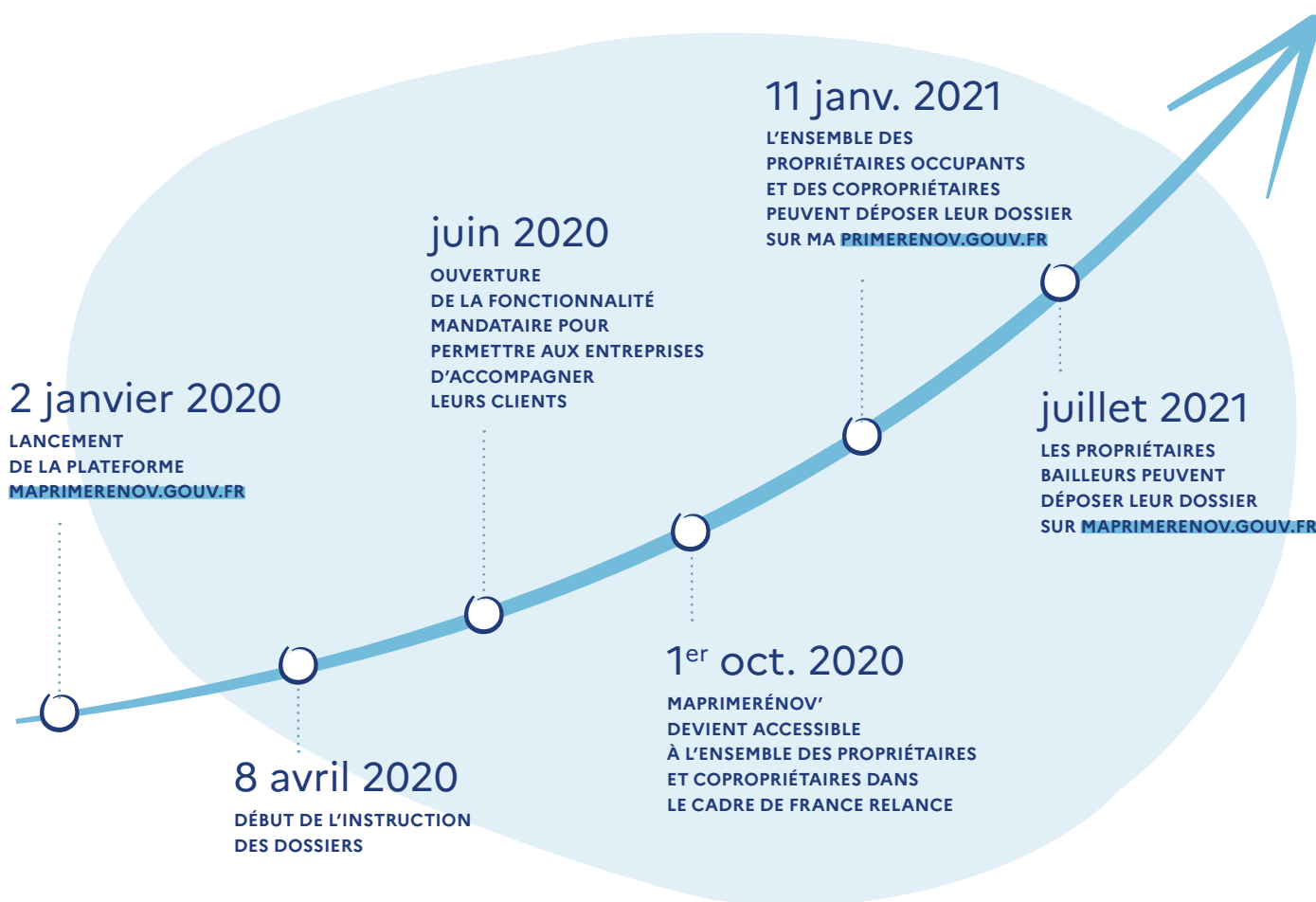
Un dispositif plébiscité, une montée en charge rapide

Dès son lancement, MaPrimeRénov' a rencontré un véritable succès chez les particuliers, avec une satisfaction globale proche de 90 %. Le déploiement de ce dispositif national et les nouveaux parcours dématérialisés qui l'accompagnent constituent un véritable tournant en matière d'aides à la rénovation énergétique. L'objectif est désormais de financer la rénovation de 700 000 logements par an, avec une enveloppe budgétaire de 2 milliards d'euros en 2022.

Des évolutions pour plus d'efficacité et de lisibilité

L'efficacité de MaPrimeRénov' est confortée par une augmentation des forfaits pour les foyers fermés et les inserts à bois, afin de contribuer à améliorer la qualité de l'air. Elle finance désormais la rénovation énergétique des logements de plus de 15 ans, afin de se concentrer sur les logements les plus anciens, davantage énergivores. Les autres barèmes restent inchangés.

Chronologie MaPrimeRénov'



MaPrimeRénov' en 2021

+ de **750 000**
dossiers déposés

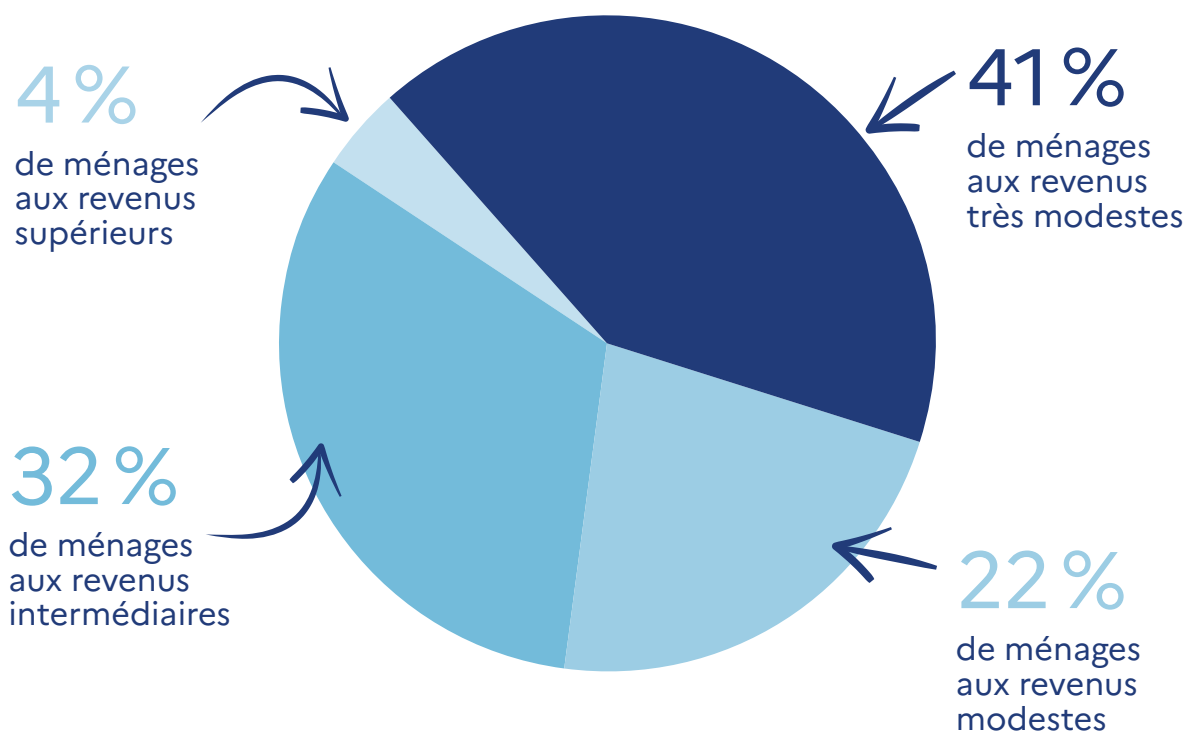
+ de **650 000**
dossiers acceptés

2,1
milliards € de primes engagées

+ de **200**
dossiers de copropriétés acceptés

→ **1 200**
logements

La répartition des dossiers par type de ménage



La satisfaction des bénéficiaires*

→ **90 %**

sont satisfaits du dispositif



98 %

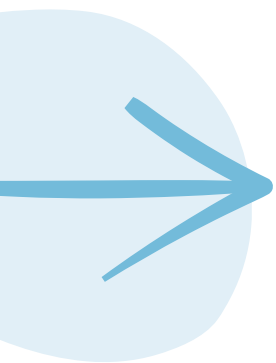
sont satisfaits du confort de leur logement après travaux

71 %

n'auraient pas fait réaliser de travaux de rénovation énergétique sans **MaPrimeRénov'**



* Source : Sondage Ipsos *L'opinion des usagers sur MaPrimeRénov'* réalisé du 27 avril au 4 mai 2021 auprès de 13 590 bénéficiaires



Simplifier la rénovation des copropriétés

La rénovation du parc résidentiel collectif est un enjeu majeur de la transition écologique des logements : les travaux des copropriétés sont en effet souvent plus difficiles à envisager et à réaliser en raison des démarches à engager. Des dispositifs et des aides spécifiques sont mis en place pour faciliter ces rénovations complexes.

MaPrimeRénov' Copropriété, une aide pour financer les travaux de rénovation dans l'habitat collectif

MaPrimeRénov' Copropriété permet de financer les travaux de rénovation énergétique sur les parties communes des copropriétés et vient simplifier le financement des travaux.

Versée au syndicat de copropriétaires, elle finance à hauteur de 25 % de la quote-part des travaux, plafonnée à 15 000 € par logement, les rénovations qui garantissent une amélioration significative du confort et de la performance énergétique, c'est-à-dire avec un gain énergétique supérieur ou égal à 35 %.

Une aide individuelle complémentaire existe pour les copropriétaires occupants aux ressources modestes et très modestes, respectivement 750 € et 1 500 € par logement. En cas de sortie de passoire thermique ou d'atteinte d'un niveau énergétique « Bâtiment Basse Consommation », le dispositif prévoit également deux bonus de 500 €/logement. Les copropriétés en difficulté peuvent bénéficier d'une prime additionnelle de 3 000 € par logement.

+ de **200**
dossiers de copropriétés acceptés

→ **1 200**
logements



Mieux anticiper les travaux en copropriétés

La loi Climat et résilience prévoit l'obligation d'élaborer un Plan Pluriannuel de Travaux (PPT) dans les immeubles en copropriété construits depuis plus de 15 ans. Ce plan devra comporter la liste des travaux à réaliser permettant de répondre aux enjeux de salubrité, de sécurité et de performance énergétique, ainsi qu'une estimation des coûts et gains associés.

→ Cette obligation s'articule avec l'obligation progressive de diagnostic de performance énergétique collectif :

- ☐ à partir de janvier 2024 pour les bâtiments collectifs en monopropriété et les copropriétés de plus de 200 lots;
- ☐ à partir de janvier 2025 pour les copropriétés de 51 à 200 lots;
- ☐ à partir de janvier 2026 pour les autres.

Les copropriétés de plus de 10 ans devront quant à elles constituer un fonds travaux pour financer les actions inscrites dans ce plan. Les modalités précises de ces différentes mesures seront précisées par décret.

Ces évolutions permettront aux copropriétaires d'avoir une meilleure visibilité sur les enjeux d'entretien et de valorisation de leur bien, mais également des parties communes de la copropriété, et ainsi d'anticiper les travaux à réaliser pour améliorer leur cadre de vie.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*